

Intervention de Mme Anita Weber
Inspectrice générale honoraire des affaires culturelles

Assises « Droits culturels et politiques publiques »
Table ronde 3 « Droits culturels dans les politiques
transversales et interministérielles »
Vendredi 24 février 2017

Anita WEBER : On a décidé de rompre avec le pupitre, et de parler à partir de l'estrade. Ça va être plus cool, du coup... même s'il est difficile de parler après le professeur Didier Sicard.

Merci pour cette invitation. Merci Muriel Homo et vous, André Fertier, de l'action que vous menez avec ténacité, stratégie et efficacité pour pousser les pouvoirs publics à améliorer leurs politiques dans des domaines sensibles pour notre pays : la discrimination, le handicap et les droits culturels.

Je suis une ancienne fonctionnaire du ministère de la Culture. J'étais présente en 1998 à la signature par Catherine Trautmann et Bernard Kouchner de la convention sur la culture à l'hôpital que vous avez évoquée tout à l'heure. Le recul professionnel me permet aujourd'hui de voir d'un peu plus loin les politiques et d'en mesurer les effets.

J'appuierai mon propos sur une double expérience : celle de directrice des Affaires culturelles (DRAC) et de directrice d'une délégation chargée de l'interministérialité et de la démocratisation au ministère de la Culture, lorsque Catherine Trautmann puis Catherine Tasca étaient ministres.

Que dire du sujet que vous avez donné ? Toutes les transversalités sont importantes, mais je voudrais tout d'abord parler de la notion de droits culturels.

Quand j'ai lu dans la loi les phrases, assez brèves, qui évoquaient les droits culturels, j'étais réservée. J'ai eu le sentiment que, d'une certaine façon, on n'avait pas attendu cette notion de "droits culturels" pour développer des politiques qui non seulement permettent l'accès à la culture mais aussi l'épanouissement personnel, l'émancipation de chacun, à travers l'éducation artistique, les enseignements artistiques, les pratiques amateur...

"Démocratisation", "démocratie culturelle", "respect de la diversité", et aujourd'hui "droits culturels"... ? Afin de donner de nouvelles impulsions, n'habille-t-on pas avec des termes nouveaux, des pratiques anciennes qui en se reproduisant ont peu à peu perdu leur impact comme cela a été souligné.

Mais j'ai changé d'avis. Je suis foncièrement optimiste. Je pense qu'il n'y a pas de reproduction à l'identique, la notion de droits culturels porte en elle-même des possibilités de transformation des politiques actuelles. Il y a un tournant à prendre au niveau national, en écho avec ce que font les collectivités. Vous avez entendu ce matin ce qui a été fait à Bordeaux ou à Ivry. Les témoignages étaient passionnants.

Quels sont les axes de travail ? Comment pourrait-on imaginer une politique nationale des droits culturels ?

Il s'agirait de placer l'individu au cœur des politiques culturelles, et d'être sensible à ce que chacun puise dans son propre rapport à l'art et à la culture, de reconnaître que les choix des individus ont une valeur, pas simplement, parce qu'ils sont pertinents aux yeux d'un certain nombre, mais parce que ce sont les choix culturels

d'une personne. Cela ouvre de nouvelles perspectives et produit un renversement.

Il ne s'agit pas seulement de donner accès au patrimoine culturel, pas seulement de développer les pratiques artistiques, même si ces objectifs demeurent, mais il s'agit de reconnaître l'expression personnelle, la possibilité de construire sa propre culture, le désir de participer à la vie culturelle, où que l'on soit et qui que l'on soit. Marie-Christine Blandin parlait de sa fille qui aurait voulu choisir autre chose que ce qui lui était proposé... La mise en œuvre des droits culturels lui apporterait des réponses.

Concevoir les politiques à partir des individus et de leur propre culture, favoriser les processus d'auto-construction, rendre possible la participation à la vie culturelle, voilà l'enjeu.

Comment opérationnaliser cette notion ? Quels moyens mettre en œuvre ? Quelles nouvelles politiques impulser ?

Je privilégierai quatre points d'entrée.

D'abord, l'interministérialité. Les départements ministériels ont signé entre eux de nombreuses conventions. La représentante du ministère de la Culture l'a dit. Ces conventions ont perdu de leur pertinence et n'ont pas eu tout l'impact attendu. Il faudrait les revisiter, leur donner un nouveau contenu, dans une époque qui n'est plus celle des années 2000. En 20 ans, notre société et ses attentes se sont beaucoup modifiées et plus que jamais les enjeux éducatifs, sociaux, médico-sociaux se croisent et les transversalités, les confrontations de logiques différentes s'avèrent enrichissantes.

Autre levier d'action : la mobilisation des structures culturelles, des équipements, des associations relevant du spectacle vivant, des arts plastiques, des arts visuels. Il

faut repenser le contrat qui lie l'établissement au financeur, en le centrant sur les droits culturels de la personne. Il faudrait imaginer des conventions accordant une priorité aux droits culturels, qui deviendrait alors un critère d'éligibilité aux subventions. Par exemple, si le demandeur ne présente pas un projet convaincant en termes de développement des droits culturels des personnes, pas d'attribution de subventions.

Ces nouveaux projets « convaincants » quels sont-ils ? Quels critères pour identifier les projets correspondant aux attentes en matière de droits culturels, donc les projets éligibles ?

Premier critère : la démarche engagée. Les méthodes d'élaboration des projets doivent être participatives et contributives. Associer, non seulement les financeurs, mais aussi les artistes et les habitants dans un processus de débat qui permette d'aller plus loin dans la participation des personnes à la programmation des équipements, structures, associations subventionnés par les crédits d'État. Deuxième critère important : le brassage des publics. Il y a une quinzaine d'années, nous pensions simplement que les handicapés, les migrants, les publics spécifiques, appelaient des politiques spécifiques. Aujourd'hui, nous ne pensons plus cela. Il n'y a pas de publics spécifiques. Il y a des personnes qui ont un rapport individuel à une œuvre ou à un artiste. La relation à une œuvre d'art est autonome, souveraine. Il n'y a pas d'artistes ou d'œuvre spécifique pour public spécifique mais des conditions particulières qui supposent parfois des dispositifs adaptés mais qui n'empêchent pas pour autant le brassage culturel. Sortons des ghettos. Arrêtons d'apporter aux vieilles dames dans les EHPAD des chansons de Tino Rossi, ou du hip-hop à la banlieue. Sortons des enfermements.

De plus, de nouveaux projets culturels doivent être portés par des équipes différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui, il faudrait réfléchir aux profils des personnes qui dirigent les établissements. Cela peut être valable également pour le secteur médicosocial. Jusqu'à présent, dans le secteur culturel, c'est d'abord l'expertise artistique qui est recherchée : on recrute des directeurs essentiellement en fonction de leur capacité à programmer des saisons artistiques, or on pourrait les recruter en raison de leur approche de la population, de la méthode qu'ils préconisent pour associer dans toutes leurs diversités les habitants. Nous pourrions revoir les choses dans ce sens car nous sommes dans une phase de renouvellement des générations. Cette idée pourrait être utile. Il faut mobiliser les structures culturelles en utilisant les moyens disponibles.

Après avoir parlé de l'interministérialité et du renouvellement des projets et des équipes dirigeant les structures culturelles subventionnées, je voudrais attirer également votre attention sur l'un des outils essentiels pour développer les droits culturels de la personne : le numérique. Il faut s'en saisir. L'équipement culturel le plus important et le mieux partagé c'est le numérique. L'art est à portée de clic ! Certes, les musées, les lieux de spectacle vivant, les théâtres, restent l'endroit où nous sommes confrontés directement aux œuvres, et c'est irremplaçable. Cependant, ils peuvent devenir des centres de ressources, des prestataires de services pour la culture à domicile surtout quand ils possèdent des richesses susceptibles d'être numérisées. Ils peuvent enrichir considérablement leur offre en proposant une palette diversifiée de services à distance et toucher ainsi de nouveaux publics. On pourrait imaginer un grand service public numérique de la culture qui s'adresserait à tout le

monde. Il y a bien Facebook, Amazon... Dans les années à venir, il y a un enjeu important du côté du numérique. André Fertier a parlé de "produit de première nécessité". La connexion à Internet est évidemment nécessaire pour chacun.

Le quatrième point, c'est la territorialisation de l'action. Il y a une vingtaine d'années, le gouvernement avait lancé une réflexion prospective dans les principaux ministères dont celui de la Culture. Cet exercice politico-administratif s'appelait "les schémas des services culturels collectifs". Il s'agissait d'imaginer la culture dans 20 ans. Nous y sommes. Ce que nous avons imaginé à l'époque... se réalise en partie. Nous subodorions le désir de participation de la population au débat public, à l'élaboration des politiques culturelles. Nous avons proposé alors des conseils territoriaux de la culture. Tout cela se met en place. Les commissions culture, les conférences territoriales de l'action publique, sont des décisions qui vont dans ce sens et renforcent la prise en compte des territoires pour développer l'action publique. On pourrait imaginer de nouvelles instances qui permettent réellement du débat, de la collaboration, de la réflexion.

Re-légitimer un service public de la culture dont l'objectif majeur serait de réduire les inégalités d'accès, de lutter contre les discriminations au nom des droits culturels de la personne, de l'invention par chacun de sa propre culture, n'est-ce pas un bel enjeu ?

Cela implique une évolution des mentalités, du rapport au pouvoir, de la capacité à travailler ensemble. Cette notion de droits culturels porte en elle la possibilité de revivifier les politiques culturelles. Les candidats aux élections et de

nouvelles équipes pourraient se saisir des idées que nous agitions dans ces assises...

Mais sans attendre, et dès aujourd'hui, il faut se battre pour les droits culturels de la personne, partout et ensemble.